



Pureté de sang et exercice de la médecine dans l'Espagne des XV^e -XVIII^e siècles

Hélène Tropé

► To cite this version:

Hélène Tropé. Pureté de sang et exercice de la médecine dans l'Espagne des XV^e -XVIII^e siècles. 2022. hal-03834455

HAL Id: hal-03834455

<https://hal.science/hal-03834455>

Preprint submitted on 29 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pureté de sang et exercice de la médecine

dans l'Espagne des XV^e-XVIII^e siècles

IN : JORI, Costanza, LUCAS FIORATO, Corinne, RUIMI, Jennifer, TROPE, Hélène (dirs), *Le sang. Représentations, pratiques et métiers dans l'Europe moderne*. Binges, Orbis Tertius, en préparation.

Hélène Tropé, Université Sorbonne Nouvelle - CRES / LECOMO (EA 3979)

Dans l'Espagne du Moyen Âge, toutes les professions comptaient des minorités religieuses. Les juifs en exerçaient trois : le commerce et la banque, l'administration et la perception des impôts, et enfin la médecine¹. Leur essor dans cette dernière datait du règne d'Alphonse le Sage au XIII^e siècle, époque à laquelle ils étaient entrés comme médecins dans les maisons royales arabes et chrétiennes. Ils jouissaient de la protection des monarques, grâce à leurs talents notamment de financiers, mais suscitaient l'aversion de l'Église et plus encore celle du peuple qui faisaient pression sur les rois pour les forcer à changer de politique à l'égard des juifs.

L'exigence de pureté de sang, facteur d'immobilisme et de paralysie sociale, vint s'ajouter aux conceptions préexistantes liées à la pureté de métiers : en effet, depuis l'Antiquité gréco-romaine, certaines professions étaient regardées non seulement comme « viles », mais encore comme propres aux juifs². Médecins, chirurgiens et barbiers subissaient cet ostracisme. La présente étude est consacrée principalement à l'exigence de pureté de sang à l'égard des médecins.

Médecins et chirurgiens appartenaient au tiers état (*estado llano*), ordre séculier, non privilégié, de ceux qui travaillaient et payaient des impôts, contrairement aux nobles. Traditionnellement, et ce depuis des temps immémoriaux, en Espagne, de nombreux médecins et chirurgiens étaient juifs. À partir de 1492, date à laquelle il n'y eut plus que des juifs convertis ou convers, et lorsque les statuts de pureté de sang commencèrent à se généraliser, qu'advint-il des médecins, chirurgiens et barbiers convers ? Les descendants de juifs ou personnes réputées de sang impur eurent-ils encore la possibilité d'exercer leur art ? Quel

1 SHOAM Shlomo Giora et ROSENSTIEL Francis (dir.), *Tolède et Jérusalem, tentative de symbiose entre les cultures espagnole et judaïque*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1992, p. 15.

2 Voir CANESSA Marta, *El bien nacer. Limpieza de oficios y limpieza de sangre: raíces ibéricas de un mal latinoamericano*, Madrid, Taurus, 2015, p. 30-34.

contrôle s'appliqua à l'exercice de leurs professions ? Qui exerçait ce contrôle ? Y eut-il des contournements des statuts de pureté de sang ?

Comme nous allons le constater, la signification de la pureté de sang a évolué au cours des siècles. Si, initialement, il s'agissait d'exiger un sang libre de toute tache et d'exclure des pratiques hérétiques, trois siècles plus tard, c'était devenu une pratique culturelle qui exigeait d'être bon chrétien et de mépriser ou de refuser les métiers vils, c'est-à-dire artisanaux et manuels. Cette étude tentera de montrer que cette exigence de pureté de sang cache en réalité une rivalité entre médecins vieux-chrétiens et nouveaux-chrétiens et le désir de ceux-là d'anéantir des judéo-convers à leur goût trop puissants et selon eux injustement appréciés.

Après avoir analysé la situation des médecins juifs avant les statuts de pureté de sang et l'expulsion des juifs en 1492, il s'agira d'exposer que ces statuts sont à envisager dans le contexte d'une mentalité et d'une législation anti-converse agressives et de s'interroger sur leur efficacité. Enfin, il conviendra d'examiner la situation des médecins judéo-convers dans l'Espagne de l'époque moderne.

Médecins et chirurgiens avant les statuts de pureté de sang

Dès le XII^e siècle, l'histoire des juifs espagnols est liée à celle des rois chrétiens. De nombreux juifs professionnels de la médecine étaient bien introduits dans les plus hautes sphères chrétiennes, tant en Castille qu'en Aragon³. Formés à plusieurs sciences, très instruits, ils étaient les médecins mais aussi les conseillers des rois et les préservaient souvent de difficultés financières.

Le juif rabí Simuel, maître Fabricio après sa conversion, fut le médecin (*físico*) du premier duc d'Albuquerque, Beltrán de la Cueva, seigneur de la ville⁴. Quant à Maître Miguel, il fut médecin de l'évêque de Pampelune. Des médecins juifs soignaient l'archevêque tolédan don Pedro Tenorio. Le juif Moses ben Samuel de Roquemaure (Juan de Aviñón après sa conversion) fut employé au service de l'archevêque Pedro Gómez Barroso. Auteur de la *Sevillana Medicina*, œuvre composée en 1418 et adaptée en castillan en 1545, il y détaille

3 Voir GONZALO MAESO David, « La Medicina y los Médicos Hispano-Judíos en la Edad Media », *Actualidad médica*, octobre 1946, p. 553-578 (en particulier, p. 571-573).

4 Voir RÁBADE OBRADO María del Pilar, « Sobrevivir a la Inquisición: el proceso de Diego de Alba (1497-1498), *En la España medieval*, n° 29, 2006, p. 347-357 (voir en particulier p. 355).

toutes les maladies survenues à Séville de 1353 à 1582⁵. Un autre juif, Moshé Sefardí, Petrus Alphonsi après sa conversion, né à Huesca (Aragon) vers 1062, baptisé dans cette ville en 1106, est l'auteur d'un célèbre recueil de contes et de sentences morales intitulé *Disciplina Clericalis*, écrit en latin puis traduit en diverses langues vulgaires, qui exerça une grande influence sur la littérature européenne. Ce judéo-convers aragonais fut médecin du roi d'Angleterre Henri I^{er} et il diffusa son savoir dans les quartiers juifs d'Europe. Arrivé en Espagne, il se convertit sous le nom de Pedro Alfonso et fut le médecin du roi Alphonse I^{er} le Batailleur⁶.

Nous pouvons également citer Selomó Caravida⁷ et les lignages de médecins des Cabrit⁸ et des Cresques de Majorque. En 1476, le rabin Salomon Bytón était médecin de la reine Isabelle⁹. En 1489, les dominicains obtinrent d'Innocent VIII l'autorisation de continuer à employer des médecins juifs¹⁰. La plus grande promotion sociale atteinte par des praticiens juifs fut obtenue par Alonso Chirino (1365-1429 ?)¹¹, membre d'une famille de convers¹², professionnel au service de Jean II de Castill.

5 Voir l'édition moderne : AVIÑÓN Juan de, *Sevillana medicina que trata el modo conservativo y curativo de los que habitan en la muy insigne ciudad de Sevilla, la cual sirve y aprovecha para cualquier otro lugar de estos Reinos: obra antigua, digna de ser leída, va dirigida al ilustríssimo cabildo de la misma ciudad*, La Coruña, Órbigo, 2016. Sur cette œuvre, voir GARRIDO GARCÍA Felipe, « *Sevillana medicina* ». *Juan de Aviñón. Estudio histórico* (tesis de doctorado bajo la dir. de FRANCO SILVA Alfonso, leída en la Universidad de Cádiz, 1996) ; MARTÍNEZ PÉREZ Felipe, « La medicina sevillana en el siglo XIII y especialmente en la época de la conquista de Sevilla », *Archivo hispalense. Revista histórica, literaria y artística*, t. 12, n° 39-41, 1950, p. 131-177.

6 ALFONSO Pedro, *Disciplina clericalis* (éd. LACARRA María Jesús J. ; trad. DUCAY Esperanza), Zaragoza, Guara, 1980 ; sur cette œuvre, voir notamment ORTUÑO ARREGUI Manuel, « La Disciplina clericalis de Pedro Alfonso », *ArtyHum Revista Digital de Artes y Humanidades*, n° 24, 2016, p. 42-54 ; sur cette figure polyfacétique, voir LACARRA María Jesús (coord.), *Estudios sobre Pedro Alfonso de Huesca*, Zaragoza, Instituto de Estudios Altoaragoneses, 1996.

7 CARDONER PLANAS Antoni, « El médico judío Selomo Caravida y algunos aspectos de la medicina de su época », *Sefarad. Revista de Estudios Hebraicos y Sefardíes*, año 3, n° 2, 1943, p. 377-392.

8 CARDONER PLANAS Antoni, « El linaje de los Cabrit en relación con la medicina del siglo XIV », *Sefarad. Revista de Estudios Hebraicos y Sefardíes*, año 16, n° 2, 1956, p. 357-368 ; « Muestra de protección real a físicos judíos españoles conversos », *Sefarad. Revista de Estudios Hebraicos y Sefardíes*, año 12, n° 2, 1952, p. 378-380.

9 YOVEL Yirmiahu, *The other within: « the Marranos »: split identity and emerging modernity*, Princeton ; Oxford, Princeton University Press, 2009, p. 183.

10 Sur tous ces points, voir GRANJEL Luis S., « La medicina española en la época de los Reyes Católicos », *Medicina & historia. Revista de estudios históricos de las ciencias médicas*, 1971, n° 1 (abril), p. 7-26.

11 CHIRINO Alfonso, *Menor daño de la medicina de Alonso de Chirino* (edición crítica y glosario), Salamanca, Universidad de Salamanca, 1973.

12 GRANJEL L. S., *El ejercicio médico de judíos y conversos en España, / Discurso para la recepción pública [en la Real Academia Nacional de Medicina] del Académico Electo Luis Sánchez Granjel, leído el 11 de marzo de 2003; y contestación del Académico Numerario Diego Gracia Guillén*, Salamanca, Gráficas Cervantes, 2003.

Un privilège d'Alphonse le Sage, confirmé par son fils Sanche IV, autorisa les médecins juifs à exercer leur profession dans le monastère de Las Huelgas situé près de Burgos¹³. Les villes aussi protégeaient les médecins juifs qui y exerçaient leur art : les conseillers municipaux (*regidores*) de Burgos attestèrent que le médecin Samuel avait « fort bien servi et qu'il sembl[ait] être un homme de science et visit[ait] fort utilement les pauvres ». À propos du fils de ce médecin, les conseillers ajoutent : « il a de la médecine une grande expérience ». À Madrid, dans la décennie 1480, l'un des médecins juifs est exempté d'impôts et de l'application de certaines ordonnances municipales. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le juif Nathan ben Joel Faquera, auteur d'une ample œuvre écrite et d'un traité astronomique, sert à Tolède.

De même, avant le décret d'expulsion de 1492, les médecins qui soignaient les grands et les dignitaires ecclésiastiques, ainsi que de nombreux praticiens employés par les conseils municipaux (*cabildos*), étaient juifs. La proportion de médecins juifs était élevée dans de nombreuses villes : 55 exerçaient en Castille et 58 en Aragon ; à Saragosse, au XV^e siècle, sur 42 médecins, 24 étaient juifs. La proportion est plus importante encore dans les villes à forte présence juive comme Tolède.

Les mesures légales destinées à exclure juifs et morisques de l'exercice de la médecine et leur efficacité

Au cours des XIV^e et XV^e siècles, des dispositions religieuses, des mesures légales, ainsi qu'une littérature anti-juive traduisirent l'aversion que ressentaient le peuple, les masses urbaines et le bas clergé vis-à-vis de cette minorité tolérée et même protégée par la cour, la noblesse et le haut clergé, minorité qui avait fini par occuper des postes de pouvoir.

Les conciles de Zamora, Valladolid et Salamanque de 1313 approuvèrent des canons contraires à l'activité des médecins juifs ; on considérait comme détestable l'habitude de certains chrétiens qui, malades, appelaient à leur chevet des médecins hébreux ou sarrasins et acceptaient leurs médicaments : on craignait que les médecins juifs n'en profitent pour affaiblir les chrétiens. Au début du XIV^e siècle, il leur fut interdit à diverses reprises d'exercer certaines fonctions auprès des rois et même de pratiquer la médecine sur des chrétiens (Concile de Zamora, janvier 1313, prescription 8). Le concile de Salamanque (1335) interdit aux diocésains d'employer des médecins ou des chirurgiens hébreux. En 1412, durant la

13 GRANJEL L. S., « La medicina española... », p. 15.

minorité de Jean II, une pragmatique de la régente Doña Catalina interdit aux juifs d'être apothicaires, chirurgiens, phtisiologues, et même vétérinaires, et bien sûr d'exercer la médecine. Selon la Bulle de Benoît XIII (11 mai 1415), aucun juif ne serait plus autorisé à exercer l'art ou le métier de médecin, chirurgien, apothicaire, médecin accoucheur. Mais Benoît XIII fut déposé en 1417 au concile de Constance et cette mesure resta sans effet.

Des mesures légales furent adoptées, confirmant cette politique religieuse hostile aux médecins juifs. En 1422, Jean II de Castille régula notamment l'exercice de la médecine en créant les fonctionnaires (*alcaldes examinadores*) chargés de faire passer un examen aux médecins. C'est là l'ancêtre du Tribunal du *Protomedicato* dont il sera question plus avant. On retrouve les mêmes dispositions en Aragon où furent institués des examinateurs pour contrôler l'exercice de la médecine.

À la fin du XIII^e siècle, les Cortes de Castille, réunies à Valladolid, adoptèrent une législation pour contrer les activités économiques de la minorité juive. Au XV^e siècle, celles de Tolède approuvèrent la réclusion des juifs dans des quartiers réservés. En 1483, le roi Ferdinand ordonna aux juifs de porter une marque distinctive de couleur rouge (mesure déjà adoptée auparavant par le Concile de Latran en 1215).

Cette aversion, fondée sur des considérations biologiques et raciales et encouragée par une littérature anti-juive¹⁴, se traduisit par les pogromes, les statuts de pureté de sang, l'expulsion, une pragmatique des Rois Catholiques interdisant aux convers l'exercice de la médecine, et deux nouvelles institutions de contrôle des futurs médecins. Les lignes qui suivent sont consacrées à l'examen de ces points.

L'idéal de pureté de sang fut sous-tendu par une pensée biologique. Ce « biologicisme » fondait la prétendue basse condition morale des juifs et leur reniement de la foi chrétienne sur leur condition physique héréditaire, à savoir leur complexion humorale et en particulier leur sang. Par exemple, le *Zelus Christi contra iudaeos et sarracenos* (1592) de Pedro de la Caballería¹⁵ qualifie les juifs de « génération perverse », de « semence maudite ». Le biologicisme s'affirme au XVII^e siècle : en 1645, Diego de Castejón y Fonseca affirme que

14 Par exemple, *Mostrador de justicia* (1321), écrit par un convers de Burgos ; voir l'édition moderne : VALLADOLID Alfonso de, *Mostrador de justicia*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1994 ; l'anonyme *Libro del Alboraygue* (écrit vers 1450) et, à la fin du XV^e siècle, l'œuvre du franciscain ESPINA Alfonso de, *Fortalitium Fidei*, Nurmberge, impensis Antonii Koberger, 1494. Voir GRANJEL L. S., *El ejercicio médico...*

15 CAVALLERIA Pedro de la, apud Baretium de Baretijs, *Tractatus zelus Christi contra iudaeos, sarracenos et infideles* Venetijs, 1592. Voir GRACIA GUILLÉN Diego, « Judaísmo, medicina y 'mentalidad inquisitorial' en la España del siglo XVI », in ALCALÁ y als Ángel, *Inquisición española y mentalidad inquisitorial*, Barcelona, Ariel, 1984, p. 334.

« les inclinations procèdent des humeurs que nous héritons de nos ancêtres et nous pouvons recevoir le poison de n'importe lequel »¹⁶. En 1674, Francisco de Torrejoncillo affirme : « un quart et même un vingtième de sang juif suffit pour être infecté »¹⁷. Quatre mille juifs furent massacrés lors du pogrome de 1391. Terrifiés, des milliers apostasièrent et se convertirent au christianisme, ce qui ne fit qu'ajouter un nouvel élément de discorde : dorénavant tous les convertis furent suspects car susceptibles de judaïser en secret. Les « marranes » furent désignés collectivement par les expressions euphémistiques de « nation » (*nación*), de « race » (*raza*) et l'on adjoignit même parfois à ce substantif l'épithète « infecte » (*infecta*). Bientôt, le premier statut de pureté de sang (*estatuto de limpieza de sangre*) fut promulgué à la suite de l'insurrection de la ville de Tolède en 1449. Cette dernière se souleva lorsqu'elle apprit que l'on exigeait d'elle un emprunt d'un million de maravédis pour entretenir les troupes castillanes en guerre contre l'Aragon. Un juif, Alonso Cota, fut accusé d'être à l'origine de cet emprunt. L'insurrection, menée par le maire de la ville, Pedro Sarmiento, fit reculer les troupes royales. Le maire chassa alors par décret (*Sentencia estatuto*) tous les nouveaux convertis des postes importants de la ville.

Puis les Statuts de *limpieza de sangre* se généralisèrent, faisant de la naissance – et donc de l'examen de la pureté du sang – le critère qui déterminait la *nobilitas* ou la *ignobilitas*, la noble naissance ou la qualité inférieure des uns et des autres. Toute personne désireuse d'accéder aux institutions civiles ou ecclésiastiques devait fournir un certificat de pureté de sang fondé sur une minutieuse enquête destinée à démontrer l'absence de sang juif ou maure dans son arbre généalogique. À partir de 1547, l'Église de Tolède céda devant la volonté de l'archevêque primat de Tolède Juan Martínez Silíceo d'exiger de tout candidat aux prébendes du chapitre cathédral de Tolède la preuve de sa pureté de sang. Cette condition s'étendit alors à toutes les institutions : chapitres cathédraux, ordres religieux militaires, Inquisition, couvents et monastères prestigieux, universités ; puis au XVII^e siècle, aux confréries, aux métiers artisanaux, aux corps de ville.

16 CASTEJÓN Y FONSECA Diego, *Primacía de la Santa Iglesia de Toledo*, 2 vols., Madrid, 1645, fol. 1030. Cf. SICROFF Albert A., *Les controverses des statuts de « pureté de sang » en Espagne du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, Didier, 1990, p. 177. Sur le biologicisme des arguments, voir GRACIA GUILLÉN D., « Judaísmo, medicina... », p. 334, note 16 ; SELKE Ángela, « El iluminismo de los conversos y la inquisición. Cristianismo interior de los alumbrados: resentimiento y sublimación », in PÉREZ VILLANUEVA Joaquín (éd.), *La Inquisición española*, Madrid, Siglo XXI, p. 631, nota 10 ; CARO BAROJA Julio, *Los judíos en la España moderna y contemporánea*, 2^a éd., Madrid, Istmo, 1978, vol. 2, p. 302 ; MÉCHOULAN Henry, *Le Sang de l'autre ou l'honneur de Dieu*, Paris, Fayard, 1979, p. 126-129.

17 TORREJONCILLO Francisco de, *Centinela contra judíos, pvesta en la torre de la Iglesia de Dios*, s. l., s. n., 1691, p. 61. Voir SICROFF A., *Les controverses des statuts...*, p. 169.

Le même processus d'exclusion intervint quelque temps plus tard avec les descendants des Maures vaincus à Grenade, bientôt convertis de force et dénommés désormais « morisques », puis expulsés en 1609. Dorénavant, pour être « pur », il faudrait démontrer l'ancienneté de son appartenance à la chrétienté à l'appui d'arbres généalogiques soumis au plus sévère examen. Afin d'exercer le nécessaire contrôle sur « la pureté de sang », la pureté de la foi et châtier les crypto-judaïsants, les Rois Catholiques fondèrent le tribunal du Saint-Office en 1480.

L'expulsion

En 1492, l'Église, soutenue par une grande partie de l'opinion publique, incita ceux qu'on appellerait quelques années plus tard « les Rois Catholiques » à décréter l'expulsion des juifs d'Espagne. La majorité d'entre eux se dispersa dans les pays d'Europe : au Portugal, d'où ils furent expulsés quatre ans plus tard, dans les États du pape, les républiques italiennes... Désormais il n'y eut plus que des judéo-convers dans l'Espagne moderne, ce qui, loin de signifier la fin des tensions entre vieux et nouveaux-chrétiens, ne fit que marquer le début d'une nouvelle phase d'hostilités et le regain de l'ostracisme des vieux-chrétiens à l'endroit des nouveaux.

Après l'expulsion, la plupart des villes se retrouvèrent dépourvues de médecins. Juste avant, certaines demandèrent aux médecins juifs de rester en abjurant. Les judéo-convers jouirent alors d'une certaine protection : en 1492, par exemple, la ville d'Estella, qui manquait de médecins, s'opposa à l'inquisiteur Ayala car elle souhaitait conserver les services du médecin judéo-convers, Enrique de Francia, malgré sa condamnation... Dans l'accord finalement obtenu, l'inquisiteur assigna le médecin à résidence, lui permettant ainsi de continuer à exercer ; ultérieurement, la lutte de la ville contre l'Inquisition se poursuivit car cette dernière voulait relaxer le médecin qui continuait à judaïser. La ville eut gain de cause. Enfin, à sa mort en 1530, sa fille reçut une aide économique de la ville en signe de reconnaissance des services rendus par son père durant l'épidémie de peste de 1530.

Pour pallier le manque de médecins, un décret des Rois Catholiques de novembre 1492 autorisa le retour, moyennant conversion, des juifs expulsés. Il semble que ceux qui revinrent étaient convaincus du prestige social que l'exercice de la médecine leur apportait : lorsque Maese Pablo, de Medina del Campo, revint du Portugal après le décret d'expulsion, il menaça la ville de repartir si on ne rémunérait pas ses services ; la couronne lui donna satisfaction,

ordonnant au Conseil de la Ville de lui verser son salaire annuel ; en contrepartie il soignerait les pauvres¹⁸.

Toutefois, la pragmatique des Rois Catholiques promulguée à Grenade le 10 septembre 1501 interdit à ces minorités de pratiquer la médecine, de même qu'aux personnes « réconciliées pour délit d'hérésie et aux fils et petits-fils de personnes ayant péri sur le bûcher »¹⁹. Cette disposition s'inscrit dans une longue suite de normes légales réitérées au cours de deux siècles et destinées à interdire aux convers l'exercice de la médecine. Ces normes étaient en grande partie inappliquées pour une raison évidente : tout au long du Moyen Âge, les juifs avaient démontré une habileté, une compétence et des connaissances inégalables. La caste gouvernante (cour, grands et prélats) continua donc à consulter ces médecins convers. Cependant l'étau se resserra et l'accès aux professions médicales fut de plus en plus contrôlé tandis que sur le plan scientifique, l'Espagne se refermait sur elle-même : une pragmatique publiée à Tolède en 1559 interdit la présence d'élèves et de professeurs espagnols dans les universités européennes à l'exception du Collège de Bologne.

Bientôt, c'est le Tribunal du Protomedicato et les confréries ou associations de médecins et de chirurgiens qui prirent le relais pour interdire l'exercice des professions médicales aux convers et à leurs descendants. Ce tribunal fut fondé par une loi du 30 mars 1477 et des ordonnances de 1491 et 1498 furent promulguées pour examiner et contrôler l'exercice professionnel des médecins, chirurgiens, apothicaires et autres personnes qui exerçaient ces métiers²⁰.

Peu à peu, dans les milieux urbains, la pureté de sang en vint à signifier une certaine distinction sociale, une modalité substitutive de noblesse. C'est ainsi, qu'outre les chapitres des cathédrales, les *Colegios mayores*, et divers ordres religieux ou militaires, certaines corporations professionnelles ou artisanales qui, par définition, se trouvaient en dehors de la noblesse, aspirèrent à l'honneur et à la distinction sociale que constitua peu à peu non seulement « la pureté de sang », mais encore « la pureté de métiers » qui impliquait l'exclusion de personnes dont la famille aurait exercé des professions viles²¹.

18 Voir GRANJEL L. S., *El ejercicio médico...*, p. 23-24.

19 Voir GRANJEL L. S., « La medicina española... », p. 13-15.

20 Voir *Dynamis. Acta hispanica ad medicinae scientiarumque historiam illustrandam*, n° 16, 1996 (numéro monographique consacré à cette institution).

21 Voir HERNÁNDEZ FRANCO Juan, RODRÍGUEZ PÉREZ Raimundo A., « La limpieza de sangre en las ciudades hispánicas durante la Edad Moderna », *Revista de Historiografía*, 16, IX (1/2012), p. 71-81. Sur la « pureté de sang » et la « pureté de métiers » comme critères d'exclusion dans l'Espagne de l'époque moderne, voir MOLAS Pere, *La burguesía mercantil en la España del antiguo régimen*, Madrid, Cátedra, 1985, p. 192-205.

Des confréries furent fondées sous le patronage de saint Luc et des saints Côme et Damien²². Elles régissaient l'exercice professionnel des médecins, chirurgiens et barbiers. Les impétrants devaient fournir l'approbation délivrée par le Protomedicato, ainsi que les preuves de la pureté de leur sang. Puis ils devaient passer à nouveau un examen devant les membres de la confrérie. De fait, les vieux-chrétiens de ces institutions contrôlaient ainsi la concurrence.

Bilan de l'efficacité de l'exigence de pureté de sang et de ces mesures d'exclusion des médecins convers. Les nouveaux-chrétiens et la médecine.

Après le décret, dans l'Espagne des Rois Catholiques puis, sous les rois de la Maison d'Autriche, les médecins furent encore très souvent des judéo-convers, tel le prolix Francisco López de Villalobos, médecin de Ferdinand le Catholique, bien connu en raison de ses écrits scientifiques mais aussi littéraires, qui exerça ensuite sa charge auprès de Charles Quint²³.

Ces médecins nouveaux-chrétiens s'efforcèrent de s'adapter et de devenir catholiques avec, selon les cas, plus ou moins de conviction²⁴. Ils parvinrent peu à peu aux plus hautes fonctions en raison de leurs compétences. À cet égard, il n'est pas inintéressant au demeurant de voir certains médecins et philosophes de l'époque exalter les prétendues aptitudes innées de ces médecins convers, tel Juan Huarte de San Juan dans son *Examen de l'aptitude des Esprits pour les sciences*, qui estime que les juifs disposent d'une variété d'imagination, « l'adresse » (*solercia*), rare parmi les Européens, qui leur permet de reconnaître immédiatement les signes extérieurs de la maladie. L'Égypte en revanche engendrerait chez ses habitants cette qualité d'imagination (d'où – affirme-t-il – l'habileté des Gitans pour les arts divinatoires). Ainsi, selon lui, les meilleurs médecins sont juifs, issus d'un peuple qui a vécu en Égypte avant

22 Sur la Confrérie Saint-Côme et Saint-Damien de Madrid, voir TROPE Hélène, « Oficios y santos en la España de la Edad Moderna. San Cosme y San Damián: los santos sanadores », in VINCENT-CASSY Cécile, CIVIL Pierre (éds.), *Los hacedores de santos. Oficios y fabricantes de santidad en Europa (siglos XVI-XVII)*, Madrid, Editorial Doce calles, p. 41-53.

23 GRANJEL L. S., *Vida y obra de López de Villalobos*, Salamanca, Universidad, 1979 ; ROJO VEGA Anastasio, « Francisco López de Villalobos, médico real (1473-1549) », *Brigecio: revista de estudios de Benavente y sus tierras*, n° 3, 1993, p. 175-186 ; ARRIZABALAGA VALBUENA Jon, « Francisco López de Villalobos (c. 1473-c.1549), médico cortesano », *Dynamis*, n° 22, 2002, p. 29-58 ; RIERA PALMERO Juan, RIERA CLIMENT Cristina, « Francisco López de Villalobos (1474-1549), un médico y poeta judeoconverso en el Renacimiento castellano », *Llull: Revista de la Sociedad Española de Historia de las Ciencias y de las Técnicas*, n° 36, 2013, p. 359-386 ; CRIADO Ninfa, « Algunas noticias del médico y escritor Francisco López de Villalobos », in TORRE SERRANO Esteban (éd.), *Medicina y literatura: actas del III simposio interdisciplinar de medicina y literatura, Real Colegio Oficial de Médicos de la Provincia de Sevilla*, Sevilla, Padilla Libros, 2003, p. 141-166. Voir aussi GRANJEL L. S., *La medicina española...*, p. 22.

24 *Ibid.*, p. 13-15.

l'exode, a été nourri de manne et a bu les eaux pures jaillies de la terre grâce à la baguette d'Aaron sur le chemin de la terre promise. Huarte reconnaît cependant qu'à son époque, les descendants des judéo-convers ne sont plus si habiles dès lors qu'ils ont quitté l'Égypte depuis longtemps et se sont mélangés aux descendants des gentils. L'auteur de l'*Examen* reconnaît donc aux médecins juifs une certaine prédisposition raciale²⁵.

Historiquement, outre les compétences avérées de ces judéo-convers, deux facteurs les aidèrent dans leur ascension sociale. D'abord, la profession de médecin était souvent héréditaire ; ensuite, en se mariant fréquemment avec des femmes nobles, les médecins progressaient peu à peu dans l'échelle sociale à la faveur de cette alliance aristocratique²⁶. Ils jouissaient donc en tant que praticiens d'une certaine considération dans les classes supérieures de la société.

Cependant, en tant que nouveaux-chrétiens, ils furent exposés de façon continue à l'hostilité du peuple, du bas clergé et victimes de la répression inquisitoriale. À cet égard, la biographie du médecin crypto-judaïsant Fernando ou Isaac Cardoso²⁷ est significative à la fois de l'intégration de certains de ces praticiens, mais aussi du danger permanent auquel ils étaient exposés. Né en 1604 à Trancoso (dans la Beira portugaise), c'était un homme cultivé, considéré à Madrid dans les années 1630-1640 comme une importante figure médicale et littéraire. Instruit par les jésuites avant de suivre des études universitaires médicales et humanistes, il se voulait éclectique sur le plan scientifique, était d'une orthodoxie juive accomplie à en juger par ses écrits et affichait à l'extérieur un conformisme chrétien sans faille. Resté fidèle à la foi de ses ancêtres, il était pourtant manifestement très bien intégré dans le milieu courtisan puisqu'il exerçait son art sur la personne même de Philippe IV. Il fut cependant inquiété après avoir été accusé de judaïser et il dut quitter l'Espagne. Pourtant, d'après Caro Baroja, un certain nombre de médecins habitant Madrid, Valence, etc. vécurent toute leur vie sans subir aucun préjudice.

Notre étude a principalement été consacrée aux médecins. En effet, la situation des chirurgiens et des barbiers était quelque peu différente. À l'époque et jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, la chirurgie et le métier de barbier étaient assez mal considérés :

25 HUARTE DE SAN JUAN Juan, *Examen de Ingenios para las ciencias*, ed. SERÉS Guillermo, Madrid, Cátedra, 1989, p. 501-504. Voir GONDRA REZOLA José María, « Juan Huarte de San Juan y las diferencias de inteligencia », *Anuario de Psicología*, n° 60, 1994, p. 13-44 (voir en particulier p. 27-28).

26 Voir CARO BAROJA Julio, *Inquisición, brujería y criptojudasmo*, Barcelona, Ariel, 1970, p. 119-160.

27 Voir *Ibid.*, p. 134-149 ; YERUSHALMI Yosef Hayim, *De la Cour d'Espagne au ghetto italien. Isaac Cardoso et le marranisme au XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 1987.

c'était des métiers manuels et donc vils. Dans les quarante dernières années du XVIII^e siècle, sous l'impulsion de monarques éclairés, le métier de chirurgien commença à jouir d'un plus grand prestige grâce notamment à la fondation de Collèges de Chirurgie : le premier, par Ferdinand VI à Cadix, et ensuite à Barcelone et Madrid. Cependant, la chirurgie, jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, resta séparée de la médecine. Elle fut considérée comme un métier peu honorable et pratiquée par les classes moyennes de la société²⁸, contrairement à la médecine qui était au contraire un art libéral, fort bien considéré encore que bien inférieur à la théologie ou au droit.

En conclusion, les médecins juifs jouirent dans l'Espagne du Moyen Âge de la confiance des rois et des grands seigneurs et donc d'un prestige qui suscita la jalousie puis l'aversion d'autres classes sociales, notamment celle du peuple et du bas clergé. Cet idéal de « pureté de sang » était justifié à l'époque par des considérations d'ordre biologique et racial, par un « biologicisme » qui mêlait science, éthique et politique. Il semble avoir été motivé par la rivalité et la lutte entre vieux et nouveaux-chrétiens. C'était le prérequis nécessaire à la promotion sociale, l'arme utilisée par les vieux-chrétiens à l'heure du partage des professions et des privilèges. Ce prérequis excluait toute macule sanguine et l'Inquisition fut l'instrument politique destiné à évincer peu à peu les convers de leurs activités traditionnelles grâce à l'implantation des statuts de « pureté de sang ». L'imposition de l'exigence de la pureté de sang correspond donc à une survalorisation de la caste privilégiée des vieux-chrétiens, indépendamment de leur richesse ou pauvreté et, en partie seulement, des métiers exercés.

Il faut attendre 1783 pour que la « pureté de métiers » soit abolie dans le but de favoriser le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. À compter de cette date, le travail est progressivement considéré de façon différente en Espagne : ce n'est plus un châtiment dérivant du péché original. Le 18 mars 1783, Charles III et son Conseil Royal éliminèrent l'exigence de pureté de métiers. Ainsi, selon la loi IX, une naissance illégitime ne ferait plus obstacle à l'exercice de certains métiers. Désormais les professions telles que tanneur (*curtidor*), forgeron (*herrero*), tailleur (*sastre*), cordonnier (*zapatero*) sont déclarées honnêtes et honorables. Elles n'inhabilitent plus ceux qui les exercent pour occuper des emplois municipaux ; ces arts et professions ne font plus obstacle à la jouissance et aux prérogatives de la petite noblesse (*hidalguía*). Il est stipulé que si durant trois générations une famille exerce le commerce ou l'industrie de façon profitable à l'État, alors la noblesse pourra

28 CANESSA M., *El bien nacer...*, p. 70-71. Voir *Novísima recopilación*, Madrid, s. n., 1805, Lib. VII, Tit. XII: « De la Cirugía, su estudio y ejercicio ».

lui être concédée par le monarque à la demande du Conseil. Toutefois, on sait que ces lois restèrent sans grand effet en raison de la permanence de mentalités très attachées au vieil idéal nobiliaire qui considérait par exemple qu'un noble qui travaille – et plus encore avec ses mains, c'est-à-dire qui pratique les « arts mécaniques » – déchoit²⁹.

Quant au concept de pureté du sang, il se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle, époque à laquelle on constate que le comte d'Aranda, ministre de Charles III, l'utilise en 1788 au sens de « libre de toute trace d'exercice d'un métier ou d'un commerce servile ». On voit donc à quel point ce concept fut utilisé comme synonyme de « pureté de métiers ». On constate par là même combien les deux notions eurent tendance à être confondues. Cependant, officiellement au moins, la pureté de sang cessa d'être exigée à partir d'un décret du 31 janvier 1835. Finalement, une loi du 16 mai 1865 abolit les preuves de pureté de sang pour les mariages et pour un certain nombre de charges de gouvernement³⁰.

Cette étude nous a permis de constater combien les intérêts économiques des vieux-chrétiens influèrent en Espagne sur l'ostracisme exercé pendant des siècles à l'égard des médecins judéo-convers, même après l'expulsion et ce, paradoxalement, avec une efficacité toute relative, non seulement pour exclure les praticiens judéo-convers, mais aussi pour les progrès de la médecine – de la science en général –, et de l'économie toute entière. L'Espagne, qui avait inventé grâce aux statuts de pureté de sang cette caste privilégiée des vieux-chrétiens, s'éloigna ainsi peu à peu du reste des sociétés européennes et se figea sur cette obsession de la pureté de sang exigée par les institutions publiques ou privées : administration, confréries, ordres religieux, études universitaires ou grades militaires³¹. La vieille mentalité espagnole de l'idéal nobiliaire se maintint et avec elle le retard scientifique et économique de tout un peuple.

29 Voir CANESSA M., *El bien nacer...*, p. 113-117.

30 Voir KAMEN H., *La Inquisición española...*, 1999, p. 245.

31 Voir CANESSA M., *El bien nacer...*, p. 113-117.